



Le pere de mon fils demande la garde exclusif

Par **Virginie220903**, le 17/11/2009 à 12:17

Bonjour,

Actuellement separée du pere de mon fils depuis 2003 ayant eu un garcon actuellement de 6 ans aujourd'hui.

Je suis retournée chez mes parents a l'age de 3 mois de mon fils.Vivant toujours chez mes parents avec le petit depuis 6ans et je travaille actuellement en cdd depuis le mois de fevrier.Je voulais savoir par rapport a ma situation actuelle si je peux perdre la garde de mon fils sachant ke son pere depuis qu'on est separe ne m'a jamais versé de pension alimentaire vu ke pour lui ce n'est pas obligatoire.

Par rapport a ma situation est ce ke j'ai une chance d'avoir la garde de mon fils ou de la perdre et ke c son pere ki aura le droit de la garde exclusif sachant kil a un appart avec sa nouvelle copine et la fille de sa copine et travail comme policier.

J' ai reçu une requete du juge comme koi j ai mediation le 23 novembre et ke le juge prendra cette affaire a l'audience dans son cabinet le 4 decembre 2009

Je vous rmercie de vos reponse

Cordialement.

Melle PONTIER